L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE. 3 JUILLET 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande à louer—Pour la campagne, moyennant un prix raisonnable pour deux ou trois mois, davantage peut-être, un bon cheval de famille pour voiture, doux et sans défaut, que pourrait conduire une dame. On prendra le plus grand soin du cheval. S'adresser par lettres, avec renseignements quant au prix, etc., à A. B., Letter Box G., N. O. Post office.
21 juin—

A VENDRE.

A VENDRE—Cottage simple (encoignure) Quatrième District, ayant huit chambres, chambre à bain, office, écurie, $4000; magasin et résidence, avenue St-Charles, $6000; six îlets, terres élevées, Sixième District, $1500 chaque. S'adresser "Charles" à l'ABEILLE.
3juil—1f

A vendre—Son de riz frais à $9 la tonne au moulin à riz de G. A. Lanaux, Nos 71 et 73 Decatur et 16 rue Conti. 2 juil—7f

A vendre, pour cause de départ du propriétaire, la très ancienne confiserie Kuntz, au coin des rues du Canal et Carondelet, avec les installations en totalité ou en partie et un bail de quatre années. S'adresser sur les lieux. 21 juin—

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 178 rue Canal.
28juin—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,380—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er juillet—1 5 10

Succession de Wm R. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,580—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter R. Middlemiss et Alexander Hill, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er juil—1,5,10

Succession de L. B. Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3,002—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline Cain et Adolphe Marks, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 juin—juil 5 9

Succession Clary Rochereau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,960—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par l'exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 juin—30—5 9juil.

Succession de Geo. H. Englebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,280—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia E. Englebrecht, administratrice, dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juin—5 8 juil

Succession de Mme Marie Euphemie O'Brien, femme décédée de Joseph Vignes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20 848—Division C.—Attendu que Joseph Vignes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Marie Euphemie O'Brien, femme décédée, etc., intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 juin—25,28—3juil.

Succession de Mme Eliza Vance.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 6 184—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte amendé et supplémentaire final présenté par James L. Day, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24 29—3 juil

Succession de John Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,826—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy A. Grant et John T. Grant exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26 30—5juil.

Succession de Joseph Preble.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,698—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Agnes Ada Preble, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 juin—25 28 juil 3

Succession de Henry Carrière.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 958—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Amélie Carrière, tutrice et ex officio administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26 30—juil 5

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Oliver A. Pierce vs ses créanciers—No 21,531—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Oliver A. Pierce, soit accepté pour ses créanciers par la cour, qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 22 juillet 1887, que H. H. Bryant, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable; que le Shérif civil soit nommé syndic provisoire, et ordonné de prendre charge de l'actif déposé, qu'un inventaire du dit actif soit pris par W. O. Hart, notaire, que W. H. Stanley et O. A. Pierce soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à inventorier, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 juin—3f au 22 juillet

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Suite.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Telédane.
4 Coin des rues Telédane et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Telédane
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Coliseé.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Coliseé et Iona.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magasin.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufosat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Levée.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous **présidons** à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 JUILLET 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ASSURANCES.

Dix-septième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:		
Sur risques de feu............		$229,184 35
Sur risques de marine.........		10,142 18
Sur risques de rivière........		5,696 66
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885..........		136,280 00
Primes totales..............		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes..........		19,476 90
Revenus..................		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu...$169,571 88		
Sur risques de marine	16,624 89	
Sur risques de rivière.........	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations......	10,089 64	
Commissions et réfactions (rebates).	41,135 19	
Réassurances.......	25,795 55	
Taxes et licences....	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, etc.	33,064 66—	$298,882 52
Surplus......ons,		
Sublicat......		$1,10897 57
Primes non acquises de 1886.........	$ 70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées.....	30,443 94	
Balance..........	1,198 63—	$101,89757
ACTIF.		
Argent en caisse........		$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi..........		15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe............		3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0|0		12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans.........		128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans........		64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents..........		30,718 82
Prêts sur hypothèque..........		47,484 34
Effets à recevoir............		2,885 00
Billets à recevoir pour primes.....		3,408 55
Actions et autres valeurs........		12,669 52
Meubles et installations de bureaux..........		2,500 00
Total............		$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.
Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES.

Sur risques d'incendie.........	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer...	4,855 54	
		$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1886..........		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886..........	$125,511 00	
Cancellations........	49,320 46	
Réassurances........	20,841 87	
Commissions et réfaction.........	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte...	$12,472 96	
Reçu pour sauvetage.	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif......	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû........	4,415 46	
		58,083 13
Revenu net......		$332,662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie $188 850 01		
Rivières. 12 634 86		
Mer....... 691 90		
Total....	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires. Impressions fournitures de bureau et annonces..	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville.............	11 069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886........		28 000 00
Balance............		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées...........		28,687 71
La compagnie possède l'actif suivant:		
ACTIF.		
Argent comptant....	$23,894 18	
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi......	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant.....	152 926 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant........	50,731 05	
Billets à ordre, billets à primes, valant....	11,841 45	
Bons des Etats Unis, valeur du marché....	32,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché..........	45,150 00	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché..	357,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à.........	121,250 00	
Comptes en cours de collection et balance		
Cotte par agents....	63,995 62	
Intérêts accrus sur actions et prêts.....	6,415 46	
Sauvetage dû, évalué à........	1,000 00	
Meubles de bureau....	3,000 00	
		$894,215 76
PASSIF.		
Fonds Capital.........	$700,000 00	
Primes non acquises.	125,511 22	
Dividende non payés.	3,132 00	
Pertes non payées....	28,687 71	
Profits et pertes......	36,884 83	
		$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copie des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Day,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F. Eshleman,	W. H. Botinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
Brittin.	Rich'd Milliken.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George E. Stone vs. ses Créanciers—No. 21,621—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de George E. Stone soit tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, le 16 juillet 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération et de voter sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit George E. Stone soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 28 juin, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme;
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8juil—3f au 16 juil

James Lewis vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 19,428—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Lewis, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24 29—3 juil

Richard L. Robertson jr. et Burdette & Robertson vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 10,352—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Streuby, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24 29 3 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Albert Cammack vs ses créanciers.—No 21,497—Division C—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Albert Cammack, individuellement et comme membre de la raison sociale de Renshaw Cammack & Co. soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 18ème jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 13 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14juin—3f en 30j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,633—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, ensemble avec tous les droits, voies, avantages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) les rues Magasine, Calhoun et Camp, et connu comme îlet numéro vingt-neuf de Burtheville, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan du dit îlet dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant conformément au dit plan vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Parc de Ville, (Upper City Park) sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et deux lignes entre lignes parallèles.
Acquis par les défendeurs de Charles A. Denis conformément à un acte passé pardevant George C. Préot, notaire, en date du 22 novembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5,12,19,26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpantier vs. Henderson McCray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Anne, De Armas et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'îlet numéro trente-deux. Le dit lot numéro vingt-deux mesure trente pieds de face à la rue Anne et forme l'encoignure des rues Anne et Millaudon sur une profondeur de cent cinq pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18,25—2 9,16,20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquim Infante Rossell vs. Mme Célestine Chastant, Veuve du Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,346.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, St. Philippe, Chartres et Ursulines, mesurant, au pied français, vingt-neuf pieds, plus ou moins, de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent un pieds, plus ou moins, borné sur le côté de la rue Ursulines par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à M. Fleitas; sur l'autre côté, vers la rue St. Philippe, par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à E. Bermudez. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de C. C. Turpin, conformément à un acte passé pardevant Alexandre Emile Bienvenu, notaire, en date du 31 octobre 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22juin—22,29—6,13,20,23juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente occasion d'un placement d'argent rémunérateur.

Vente de deux terrains rue Constance entre St-Joseph et Julie avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les machines, bouilloires et tout ce qui en fait partie appartenant à la **Fabrique de Cordes à Coton**, le tout en bon état dans l'affaire de

Joseph R. Mighell vs. Robert Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,102—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de ville, SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, bouilloires et autres objets en faisant partie, appartenant à la fabrique de cordes de coton situées dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Foucher (aujourd'hui Constance), Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, mesurant ensemble soixante six pieds de façade rue Constance, soixante sept pieds quatre pouces de largeur à l'arrière; sur une profondeur de cent un pieds huit pouces du côté le plus proche de la rue St Joseph et cent huit pieds dix pouces de l'autre côté.
C'est la propriété achetée par le défendeur en cette affaire de Joseph R. Mighell, comme il appert d'un acte pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 17 novembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—6 9 juil

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme Vve M. E. Guinez contre Adolphe Bertrand Claverie, Celina Bertrand Claverie femme et Bertrand Claverie mari.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No—— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 80 Passage de la Bourse entre Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 5 juillet 1887 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
25 juin—25 30—juil 5

Charles Willibald vs Harriet Ware, femme de Saml. Brown, autorisée.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 12,604—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, le JEUDI, 7 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cypress, Florida Landing ou Julie, Johnson et Prieur, désigné comme le lot No 18, conformément à un plan fait par C. A. Heddin, voyer, a 5ème jour de mars, 1848, et déposé à l'étude de D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan dressé par A. Deittle, jr., voyer, en date du 13 novembre, 1880. Une copie du dit plan est annexé à un acte de vente de la succession de Mme Louisa Daly à Mme Julia A. Reddia, passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, daté du 16 janvier, 1882, et mesurant, au pied américain, conformément au dit plan, 27 pieds de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Les mesures conformément au dit plan de Deittle. Etant plus ou moins, ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le prix d'annonces, les frais du constable, etc., se montant à environ quatre-vingt-cinq (85) piastres.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans
21 juin—21 26—juil 7

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Halfdam Rordam vs ses Créanciers—No 21,516—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Halfdam Rordam soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant E. J. Blanchard, notaire en cette ville, le VENDREDI, 8ème jour de juillet 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 17 juin 1887.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
18 juin—3f en 30j Député greffier.

Succession de Louis Charles André Billaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,608—Division B—Attendu que Paul André Billaud a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Charles André Billaud, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28juin—28 juil 2 6

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Adrien Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,540.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Paix, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent pieds.
Ensemble avec les quarante deux actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No 57 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira deux billets (bonds) séparés portant intérêt respectivement à raison de huit et dix pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets devront être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le montant qu'atteindra la propriété—la dite réclamation du plaignant maintenant due étant comme suit:
Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de deux cent dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions des dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1881; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1882, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1883, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1884, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1885, et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. Les dits billets (bonds) doivent rester garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du prix de son enchère et payer comptant le montant des frais d'impression, de shérif, de greffier, etc., se montant à peu près à Deux cent dollars, et de plus les taxes d'Etat de paroisse et de municipalité sur ladite propriété se montant—tout payé. L'acquéreur assumera en outre le reste du montant dû sur les actions, savoir: Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir la dette ci-dessus; il assumera aussi toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quarante deux actions.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6,13,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil du moulin à riz de valeur connu sous le nom de American Rice Mill, du No. 141 au No. 149 de la rue South Peters; droit d'occupation, comptes courants, etc.

Edmond Marchesseau vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, —No. 19,812—Division D—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 juin 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 5 juillet 1887 à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Sur les lieux du No. 141 au No. 149 de la rue South Peters—
Tout le contenu des dits lieux connus sous le nom de American Rice Mill et consistant d'une bouilloire, une machine complète, 1 machine donkey avec pompe, 6 meules, 4 paires pour ders (ferrures) avec poulies, courroies et accessoires complets, 2 paires de pierres avec courroies (gearing) et accessoires, 1 brosse avec courroie et (gearing), 3 grands et 4 petits décenseurs, 5 shakers 2 soufflets (blast fans) et 2 petits éventails à succion, 7 screens, aile de couche poulies, courroies, etc., reliés aux soufflets, shakers et screens, etc., et d'autre propriété et installations, etc., appartenant à un moulin à riz de première qualité.
Aussi, une pompe à gaz, arbres de couche, courroies, poulies, etc.
300 sacs (plus ou moins) offal, son, screenings, etc.
150 barils vides (plus ou moins) rice polisher, etc.
1 lot 81 de fer et 61 de fer recouvert de drap, balances et trucks, et divers autres objets, etc., le tout selon inventaire enregistré dans la susdite affaire.
Aussi un lot de meubles de bureau, etc.
2° Le droit d'occupation des lieux du No 141 au No 149 de la rue South Peters expirant le 30 septembre 1887; le droit d'occupation des lieux des Nos 145 à 149 rue South Peters, expirant le 31 juillet 1887.
3° Aussi, les comptes suivants, etc.
Hantell à Co—compte courant, $75 50.
Une action de la compagnie d'assurance Louisiana sur laquelle trois paiements s'élevant à $30 ont été faits.
Billet de A. et P. A. Villermin du 11 mars 1886, avec 8 pour cent d'intérêt après maturité pour la somme de $484 83.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
23juin—23 28—2 5 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carondelet Canal and Navigation Company vs. Otto Touché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,099—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le quart nord ouest de la section dix dans le township douze sud, range onze est, district sud est, est du fleuve, Louisiane, commençant à soixante pieds des bords du Bayou St Jean, étant l'arrière ou la partie du fond de la propriété acquise par Otto Touché de Joseph R. Bres, pardevant A. A. Ker, notaire le 23 février 1884, et plus amplement décrite sur un plan fait par H. Grandjean, ingénieur civil, le 9 et 10 janvier 1884, une copie du dit plan est annexée et fait partie du dit acte de vente par devant Ker, notaire, en date du 17 janvier 1884.
Aussi tous les droits, titres et intérêts du dit Touché à cette partie ou portion de la propriété ci-dessus décrite sur le dit plan, à savoir: Toute la façade de la dite propriété sur le dit Bayou St Jean, de la profondeur de soixante pieds à partir des bords du dit Bayou, ayant, conformément au plan, quatre acres et soixante-treize centièmes d'acre.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—18 25 juil 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Thompson vs. Delia F. Finnegan et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain nu, avec les avantages qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Delachaise, Chippewa et Jersey et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro dix (10) sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 22 mai 1882, et mesurant, conformément au pied américain, trente pieds et neuf pouces de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt huit pieds et face à la rue Chippewa, et forme l'encoignure de la rue Chippewa et de l'Avenue de la Louisiane, entre lignes parallèles.
Etant la même propriété que la défenderesse, Mme Finnegan, a acquise de Louis P. Delachaise, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 30 mai 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25 juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 10 actions du fonds-capital de la Mechanics' & Traders' Insurance Co., vitrières, miroirs, et tous les meubles de maison de valeur.

Dans l'affaire de la succession de Mme Ann Saron, veuve d'un premier mariage de Félix Saron et femme divorcée d'un second mariage de James Heany.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,587—En vertu d'un ordre de vente, daté le 22 juin 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 5 juillet 1887, aux heures ci-dessous indiquées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° A midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez—
Dix (10) actions du fonds-capital de la Mechanics' & Traders' Insurance Company.
2° A 1 heure P. M., au local No 226 rue Baronne—
Tout le contenu du dit magasin et local, consistant, au rez-de-chaussée, en comptoirs, vitrières, étagères, installations, boîtes à cheveux et leur contenu, un grand miroir, etc.; et aux étages supérieurs, un grand assortiment de meubles de maison, etc.—le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24 20 juil 2 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans No 21,399.—Division "D" sur la déclaration de John McMains demandant pour une monition.
A tous ceux que cela concerne: Attendu que John McMains de la ville de la Nouvelle-Orléans a acheté le 1er juin 1885, à une vente de percepteur de taxes, faite sous l'autorité de l'acte No 82 de l'année 1884, la propriété décrite ci-après.
Un certain lot de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Première, St Denis, Dryades et Deuxième désigné comme lot No 9, mesurant 29 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 100 pieds, pour la somme de $85 et toutes les taxes subséquentes à l'année 1885, et a enregistré sa pétition dans cette Cour demandant une monition. Par conséquent maintenant, toutes personnes qui peuvent établir un droit quelconque sur la dite propriété à cause d'informalité dans les avis de procédures, ou de paiement ou toute autre informalité, sont notifiées de faire valoir leurs raisons dans les trente jours qui suivront cette date, ou de la dite vente ne sera pas confirmée et homologuée.
Bureau du Greffier Cour Civile de District.
Nouvelle-Orléans, 2 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
3 juin—3f en 30j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Auguste Paul, Peter Odenwald vs. Henrietta Odenwald et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 20,442.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 17 mai 1887 et signé le 23 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, savoir:
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 du carré d'îlet No 21, borné par les rues Galvez, Bienville, Miro et Conti, mesurant 27 pieds 4 pouces de façade rue Galvez, sur 118 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan de A. D'Hémécourt, daté du 16 juillet 1853, et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Cette propriété est celle qui avait été acquise par achat de M. Louis Mathé, ainsi qu'il appert d'un acte pardevant E. J. Kerr, ancien notaire, en date du 25 mars 1874.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux de la vente.
L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—4 11 18 25 juil 2 9

PAR JAS P. GUINAULT.

Grande étable, rue de la Commune, avec quatorze lots de terre.

Succession de Jean Pierre Saloy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,398—

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juillet 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1887, la propriété suivante, savoir:
Quatorze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 1er district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 5 et de 20 à 28 inclusivement de l'îlet No 33, borné par les rues Commune, Ulloa, Napoléon et Salomon, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun:
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Salomon et Commune—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune, sur 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Salomon et 123 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.
Le lot No 2—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 128 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 3.
Le lot No 3—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 134 pieds 9 pouces 4 lignes du côté du lot No 4.
Le lot No 4—32 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 140 pieds, 6 pouces 7 lignes du côté du lot No 5.
Le lot No 5—32 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 146 pieds 4 pouces 2 lignes du côté du lot No 6.
Les lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Ulloa, sur 108 pieds de profondeur; le lot No 24 formant encoignure des rues Ulloa et Salomon.
Les lots Nos 25, 26, 27 et 28 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue Salomon, sur une profondeur de 159 pieds, 10 pouces, 1 ligne.
Les bâtisses et améliorations comprennent une maison de résidence, et une étable à vaches pouvant contenir 42 têtes d'animaux, hangar, deux citernes, etc.
Le tout sera vendu en bloc et d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant J. H. Percelle, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1887.
19 juin—19 25—juillet 2 9 16 23

Résidence encoignure des rues Annonciation et Ste. Marie, désignée sous le No 123 rue Ste. Marie.

Vente pour effectuer un partage.

Alexandre Thenet vs. Pierre Freal, tuteur de Alfred Daniel Bujac.

Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans—No 21,353.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—En vertu d'un jugement de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 4 juin 1887, et signé le 6 juin 1887, et aussi conformément à un ordre et décret du même juge dans la même affaire le 10 juin 1887, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, je procéderai à la vente publique à l'encan, le SAMEDI 16 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre les rues Gravier et Natchez, la propriété suivante, à savoir:
Un lot de terre d'encoignure situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Annonciation, Ste. Marie, St. André et Laurel lequel lot forme l'encoignure des rues Ste. Marie et Annonciation et mesure 28 pieds de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 123 pieds 10 pouces 5 lignes, ensemble une résidence en bois désignée par le No. 123 rue Ste. Marie. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0\|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif garanti par hypothèque et privilège de vendeur.
L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel acte contiendra toutes les clauses d'usage relative au paiement de 5 0\|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, assurance et transfert de police et la clause de non aliénation. Les frais d'assurance, etc., l'acquéreur en outre et en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 0\|0 sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
11juin—11 18 25—2 9 16juil

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un intérêt indivis dans la bâtisse en briques à trois étages, No 150 rue Royale.

Succession de Calvin Porter, décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 12 rue Carondelet—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 3 juin 1887, Dossier No 20,556, pour le compte de la succession de Calvin Porter, décédé, à l'enchère publique. Il sera vendu:
Le septième (1\|7) indivis intérêt d'un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse, et mesurant—mesure française—30 pieds de façade rue Royale, sur une profondeur de 125 pieds.
Les améliorations qui s'y trouvent sont une bâtisse en briques à trois étages portant le No 150 de la rue Royale et ayant un corridor et 7 chambres; cuisine à deux étages, 8 chambres, cour et trottoir pavés en pierres plates, entrée pour voiture, hydrant, etc. La propriété se loue $40 par mois.
Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumant en outre le paiement des taxes de 1887.
L'acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 12 19 26—3 9 juil.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.
A tous ceux que le présent avis concerne.
Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendit à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:
CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurant 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:
CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.
Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John E. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enregistrée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 98, folio 539, et livre 124, folio 754.
Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.
Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, leurs droits, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

CAPITALISTES ATTENTION.

PLACEMENT ATTRAYANT.

Le Ocean Saw Mill.

Machines, Bouilloires, Pompes à vapeur, Outils, etc., dans le Sixième District, faisant face au fleuve Mississippi avec droit de Batture.
Cette grande portion de terre adjacente à ce qui est mentionné ci-dessus.
Treize splendides terrains sur les rues Water et Front.
Cinq terrains sur les rues Tchoupitoulas et Front.
Un splendide îlet de terre amélioré borné par les rues Valence, Bordeaux, Laurel et Jersey.

BRADISH JOHNSON
vs
La Compagnie d'Assurance des Marchands et als.

No 17,985.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1887, et signé le 15 juin 1887, et en vertu de et conformément à un ordre émané de la même Honorable Cour, en date du 24 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus.
1° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le sixième district de cette ville, désignée par l'îlet No 142, bornée par les rues **Laurel, Jersey, Bordeaux et Valence**, mesurant 250 pieds de face aux rues **Bordeaux et Valence** et 300 pieds de face aux rues **Laurel et Jersey.**
2° **Une certaine portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, bouilloires, **pompes à vapeur**, outils, etc., situées dans le sixième district de cette ville, et bornée par les rues **Water, Valence, Bordeaux** et le fleuve Mississippi, et une allée commune mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 224 pieds de face à la rue **Water**, sur une profondeur entre lignes parallèles, d'environ 650 pieds de profondeur et face à la dite allée commune et s'étendant au fleuve Mississippi. Les améliorations comprennent les bâtisses solidement construites connues comme le **Ocean Saw Mill**, toutes bâties avec le meilleur bois de cypre de choix, environ 70 pieds de large sur 190 pieds de long, avec une aile au dehors de 50 pieds sur 30, avec deux scieries doubles en bois, **un saw gang edger**, deux slab saws (scies), quatre chevetres (trimmers), deux sauteuses, un **bull wheel** avec chaînes, une porteuse pour scie avec trois **blocks** à vis, un **ratchet head block** avec quatre **head blocks**, un butt saw, onze scies circulaires, de grandeurs assorties, un **saw gummer**, **two fine and three fire flue boilers**, une machine à vapeur, un docteur, deux lathe saws, un lot de fer plat pour rail, quatre chars pour le bois, trois citernes, un lot de chaînes et crampons (dogs), six pelles, douze brouettes, une meule, une roue émeri, un cabestan, un canthook, onze morceaux de tuyaux, deux screw plates, un monkey wrench (tournevis), deux augers, deux couteaux à dessin, deux morceaux de tuyaux, un lot de ceintures, un coffre-fort et un lot de meubles de bureaux.
La capacité de la scierie est d'environ 50,000 pieds par jour.
Il y a une allée de 90 pieds s'étendant dans le fleuve Mississipi. Situé comme elle l'est sur la rive du fleuve avec tous les appareils nécessaires pour ce genre d'affaires, sans frais de fret pour le bois une fois scié, cette scierie doit commander l'attention la plus minutieuse des capitalistes ainsi que ceux qui désirent s'engager dans cette ligne de manufacture lucrative. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter la scierie avant la vente.
3° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville et bornée par les rues **Water, Bordeaux, Lyon** et le fleuve Mississippi, mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 150 pieds de face à la rue Waters sur environ 600 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et s'étendant au **fleuve Mississipi.**
4° **Huit certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 82, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, bornés par les rues **Valence, Bordeaux, Water et Front**, et une allée commune, mesurant conformément au dit plan chacun sur les rues Front et Water sur une profondeur en moyenne d'environ 109 pieds, le lot No 1 faisant face à la dite allée commune, ensemble avec tous les droits de batture des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels mesurent ensemble 112 pieds de face à la rue Water et au fleuve Mississippi, sur une profondeur et une façade sur la dite allée commune s'étendant au fleuve Mississipi de 650 pieds plus ou moins, conformément à un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878.
5° **Deux certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 82, désignés par les Nos 7 et 8, bornés par les rues **Tchoupitoulas, Front, Valence** et **Bordeaux**, et une allée commune, mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face chacun aux rues **Tchoupitoulas et Front**, sur une profondeur de 164 pieds entre lignes parallèles, le lot No 8 formant l'encoignure des rues **Bordeaux et Tchoupitoulas**.
6° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 82, désignés par les Nos 1, 2, et 3, bornés par les rues **Valence, Tchoupitoulas, Bordeaux et Front**, et une allée commune, mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face, chaque, sur les rues **Tchoupitoulas et Front** sur une profondeur entre lignes parallèles de 164 pieds, le lot No 1 fait face à la dite allée commune.
7° **Cinq certains terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 80, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, bornés par les rues **Water, Front, Lyon et Bordeaux**, et mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt daté le 28 janvier 1878, 30 pieds de face chaque aux rues Water et Front, sur une profondeur en moyenne de 110 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et à deux ans en coupons ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et les clauses usuelles de 5 pour cent frais d'avocat pour la collection des dits billets et aussi pour l'assurance de la propriété et la police transférée, et l'acte devra renfermer toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera et devra payer les taxes pour l'année 1887.
Actes de vente pardevant V. B. Triat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29—2 9 16 23 30 juil

Placement d'argent rémunérateur

—DANS L'ACHAT DE—

Propriétés des mieux situées dans le Quatrième District.

Au No 72 rue Rousseau, entre les rues Adèle et Joséphine, un joli cottage élevé de terre.

Du No 46 au No 60 rue Adèle, entre les rues Rousseau et Tchoupitoulas, maisons double.

Au coin des rues Rousseau et Adèle, un terrain vague.

Aux Nos. 40 et 42 rue St. André, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, et faisant face à la rue Adèle, une maison double.

Aux Nos. 358 et 358 1\|2 rue St. Thomas, entre les rues St. André et Ste. Marie, un joli cottage.

Anna Knotzsch et als. vs. Albert Knotzsch et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No. 21,112.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez; en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 2 juin 1887, et signé le 8 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Adèle, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887, et mesurant, au pied américain, 55 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau, sur une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces.
Les améliorations portant le No 72 rue Rousseau, consistent en un élégant cottage couvert en ardoises, à distance de la rue, fondations en briques d'environ 7 pieds d'élévation, galerie avec rampe en fer, corridor, salon et 2 chambres à coucher, cuisine, dépendances attenantes avec salle à manger, cuisine et 4 chambre, cabinet, larges galeries, cabinets. Il y a 3 grandes citernes sur des fondations de briques formant caves, deux desquelles sont installées avec étagères. Le terrain est tracé en jardin; il y a de nombreux arbres fruitiers en rapport, beaux orangers doux, figuiers, pêchers, grenadiers, etc, ainsi beaucoup d'arbrisseaux et de rosiers. La cour de devant et l'allée latérale sont pavées en briques; et au fond de la cour il y a un poulailler. La propriété est construite de telle façon qu'à peu de frais on en pourrait faire une maison double.
2° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887 et mesurant au pied américain, 32 pieds 8 pouces de façade rue Adèle sur 72 pieds de profondeur et de façade rue Rousseau, formant l'angle des deux rues.
3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, désigné par la lettre C sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887, le terrain mesure 31 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine à la rue Rousseau, 32 pieds 8 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds; ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain D qui le touche.
4° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre D, sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887, terrain mesurant 28 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine et parallèle à la rue Rousseau, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 30 pieds 2 pouces; ensemble avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains C et E.
5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre E sur un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887, lequel terrain mesure 28 pieds de façade rue Adèle, sur une profondeur première de 30 pieds 2 pouces, sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, et s'étendant vers la rue Joséphine; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Rousseau, 31 pieds 2 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne à la rue Adèle, parallèle à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds 2 pouces, avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains D et F.
6° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Rousseau, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre F sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887; terrain mesurant 30 pieds 6 pouces de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces; de là sur une ligne oblique, s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 32 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds; ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain E.
Les améliorations sur les terrains désignés par les lettres C, D, E et F se composent de cottages en bois à un étage, couverts en ardoises, avec bâtisses attenantes de 8 chambres à chaque cottage, citernes, lieux d'aisance. Ces cottages portent les Nos 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58 et 60 rue Adèle.
7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-André, Adèle, Tchoupitoulas et Rousseau, faisant face rues Adèle et St-André, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue St-André; 30 pieds 6 pouces et 2 lignes rue Adèle, sur des profondeurs de 137 pieds 9 pouces d'un côté, et 139 pieds 2 pouces de l'autre.
Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant 2 chambres et galerie de chaque côté avec une cuisine double à deux étages, en bois, ayant 4 chambres de chaque côté, 4 citernes, lieux d'aisance, etc., portant les Nos. 40 et 42 rue St-André.
8° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Thomas et ci-devant Fulton, Chippewa, St-André et Ste-Marie, désigné par le No 11 et mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade rue St Thomas, sur une profondeur de 110 pieds. Les améliorations comprennent une jolie maison cottage doublée en bois à un étage, retiré de la rue, ayant 5 chambres de chaque côté, galerie devant, auvent à l'arrière, lieux d'aisance, citernes, cour devant briquetée. La propriété porte les Nos 358 et 358 1\|2 de la rue St-Thomas.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou d'un an seulement, aussi au gré de l'acquéreur. La partie à crédit s'il en est, payable en billets de l'acquéreur portant 8 0\|0 par an d'intérêt de la date de l'achat jusqu'à parfait paiement, toutes les clauses de sécurités comprises dans l'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui assumera également de payer les taxes de ville dues et exigibles en 1887 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix de vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
9 juin—9 10 11 18 25—2 9 16 juil

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Lot de terre vacant rue Vallette.

Succession de Frank Silva.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 15,459.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er juin 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 80 borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 0\|0 comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 juin—4 11 18 25—2 9 juil

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. Lellerton, fondé de pouvoir (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a cet prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre du rapport directement avec ce bureau.
W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Agelasto,
F. Alpuntz,	A. Alciator,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Bayhi & Co.,	Dr. T Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell administ'r,
R. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleo,	Bercier & De Smet,
L. Babolet,	F. Balsen,
J. Brandeu,	F. Breon,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bernio & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	B. E. Barindo,
A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencle,	J. A. Berduzat,
Samuel Bandera,	Comagerie & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couture,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Curtina,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Gallo,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co.,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Brandes,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furste,	E. C. Feinour,
Feiber & Gunsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Gugenheimer,
Joseph Gatzinger,	Generally & Aliex,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Geraud,	Fred Good,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arsene Gaivand,
O. H. Gardiner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Humans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imcau Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co.,	J. M. Justminni,
B. Jahrens,	F. Janfroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
Dr E. Kunzemann,	Anatole Léaumont,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lamasou,	X. Lavnisson,
C. L'Hote & Co,	La Equit. Life Ins. Co.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dohla,	Mme J. B. Leprete, Succ.
T. Lafon,	Le Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamb,
R. Montense & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangio,
J. G. Monroes, curator.	Maignan & Laborde,
Chas Massien, Succ. de Philip McCabe,	J. Manaud,
Lucien Malio,	T. Morreau,
A. May,	Orville Marigny,
Dr A. Mercier,	V. Maignan,
Michael Mallonr,	R. Marks,
Norton & Bell,	Bereille Nivette,
A. Olivier & Co,	Frank Oberhauser,
S. Pablo,	H. D. Ogden exécuteur
Mme Anna Perigne,	S. P. Parmly, agent,
A. Petit,	Pritchard & Beckham,
H. Pedarre,	Perkins, Swenson & Co,
A. Pallacio,	S. B. Packark,
P. Pons,	E. Pifiot,
A. Quimfe Fils,	Planters Cotton Press
E. Roger & Co.	E. Rabasse,
J. Straus,	J. Reviere,
J. E. Sarrasin,	Mme Anna Saren,
G. Schmidt,	William Sweets,
	Southern Ram & Culture Assn.
B. Strauss,	Swarbacker & Dryer,
E. M. Scott,	H. F. Stureken,
Smith & Goldsmith,	Schneller & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co,
D. H. Sune,	S. Szabary,
J. B. Solari,	J. J. Stewart, trésorier,
David Stewart,	F. Soublet,
Mme M. E. Schuller,	O. B. Singleton,
E. F. Schmidt,	Alfred Shaw,
E. N. Soria,	F. Samaseuth fils,
Nicholas Theodore,	E. A. Terrebonne,
A. Tesson,	E. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorster,	Jas A. Vignaud,
Philip Vollerie,	François Volrin,
Philip Wagner,	Adolp Wals,
Wm. Whan, Suc. de Wilkerson & Mossly,	A. L. Wilts,
B. Wagener,	James Wilson,
E. L. Zell & Co,	E. E. White,
	M. A. Zounts & Co.

14 juin—14,21,28—juillet 5

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété Actions, Comptes à recevoir, etc.

Succession de George S. Purves.

No. 21,120—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux, 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 juin 1887, il sera vendu à l'encan:
1° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans six lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Clio, Carondelet et Erato, numérotés de 1 à 6 inclusivement, conformément à un plan de H. B. Censo, notaire, en date du 16 mars 1852. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Clio et St. Charles et mesure 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Clio. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5, qui se touchent, ainsi qu'un lot No 1, mesurent chacun 26 pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 6 touche aux dits lots de fond et mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.
2° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans un certain îlet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues New Shell Road, Euphrosine, Willow et Claiborne; le dit îlet étant divisé en onze lots de terre numérotés de 1 à 11 inclusivement, sur un certain plan de G. T. Dunbar, en date du 9 juin 1865.
3° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans deux actions du fonds-capital de la Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange et dans une action du New Orleans Insurance Association.
4° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans des comptes à recevoir, billets, bois de charpente, 2 mulets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant. Actes de vente pardevant Bernard Fitche, notaire aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 18,25—juil 2,9

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District, No. 235 1\|2 rue St-Philippe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier Nos 15,199 et 20,363.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme suit à savoir:
1° Un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, ancien juge Division E, en date du 5 novembre 1886, Dossier No 15,199, dans l'affaire de la succession de Léonville Augustin.
2° Un ordre de l'hon. N. H. Righter, juge de la Division D, daté du 3 juin 1887, dossier No 20,363, pour le compte de la succession de Hébrétia Dour, à l'encan il sera vendu—
Tous les droits, titres et intérêts des deux successions ci-dessus dans un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursuline, Claiborne et Robertson, étant la moitié près de la rue Claiborne (du lot désigné par le No 13, sur un plan par Jos Pilié, en date du 9 décembre 1830, et mesurant 15 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 105 pieds 3 pouces et 1\|4 de ligne plus ou moins, et conformément à un récent plan de Stewart & Hoffman, voyers en date du — juin 1887. Les améliorations comprennent une maison-cottage, connue par le No 235 1\|2 rue St-Philippe.
Conditions comptant—10 pour cent seront requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1887.
12 juin—12,19,26—juillet 3,10,16.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John B. Croquine.

No 15,248, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 7 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après:
Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la propriété Foucher, les rues St George, Edmond et Green, désignés comme lots Nos. 5 et 6, mesurant chaque 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Edmond, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 5 forme le coin des rues Edmond et St George.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Dowling esq, notaire.
Aussi, en même temps et au même endroit, tous les meubles de maison et effets mobiliers de la dite succession, incluant 5 vaches, 2 chevaux, charrettes, volailles, etc., d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
5 juin—5, 11, 18, 25—juil. 2, 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Premier et Quatrième Districts.

Succession de Jules Victor.

No. 21,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 juin 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, savoir—
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Rousseau et Prieur, 35 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de travers le dit lot de 33 pieds, plus ou moins, les améliorations consistent en une maison à un étage connue comme le No 462 rue Lafayette.
2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Félicité, Franklin et Liberté, désigné comme le No 19 et formant le coin des rues St André et Liberté, mesurant 32 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue St André, sur 91 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Franklin et 90 pieds de profondeur et de face à la rue Liberté, sur 32 pieds 4 pouces et 7 lignes de large dans le fond; les améliorations consistent en une bâtisse double en bois à un étage No 505 rue St-André.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an. Bon du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles.
L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Benjamin Ory, notaire.
8 juin—18,25—juil 2,9

ANNONCE JUDICIAIRE

Magnifique propriété de résidence,

DANS LE QUATRIÈME DISTRICT,

No. 666 rue Magazine entre Philip et Première.

Ensemble avec LOT DE COTÉ faisant face à la rue Philip.

Dans l'affaire de A. Lehmann vs. S. Forcheimer et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 21,062.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 6 et signé le 10 juin 1887, décrétant un partage je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Philip et Première, désignés comme lots A et B, d'après un plan dressé par C. A. Heddin, voyer, en date du 1er mai 1851 et déposé comme plan No 5 dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rothhaas, daté le 18 mars 1836 et déposé au bureau de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11; les dits lots A et B se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Magasins sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le dit lot H mesure 36 pieds 6 pouces et trois lignes de face à la rue Philip sur 127 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur.
Les améliorations comprennent une élégante maison à deux étages et mansarde, avec toit en ardoises, contenant au rez-de-chaussée, un salon à arches doubles, salle à manger, une librairie octogone, large corridor, cuisine et chambre à provisions. Au second étage il y a cinq belles chambres à coucher, chambre à bains, etc., et au dessus, deux mansardes bien finies. Aussi, dans le fond, une bâtisse en bois, à deux étages, à toit en ardoise, contenant quatre chambres, hangar, poulailler, etc. La maison se trouve retirée de la rue, et le devant est embelli avec un magnifique grillage en fer, avec pavé dit Shillinger, et parterres à fleurs variées. L'arrière cour est presque entièrement briquetée et contient plusieurs arbres fruitiers.
La maison est magnifiquement décorée et tapissée, et vendue avec toutes les installations à gaz, comprenant de jolis candélabres en cristal. Les salons ont de très beaux manteaux de cheminées en marbre blanc; des lavabos stationnaires et des appareils avec eau froide ou chaude; cuisine avec un magnifique range et une de ponte avec des cabinets pour la porcelaine, etc., rendant cette propriété complète sous tous les rapports, et très convenable pour une personne désirant une maison confortable et élégante.
Conditions—Comptant.
Les 17-32mes de l'intérêt dans la propriété ci-dessus décrite sont au nom de Simon Forcheimer et sont enregistrés contre lui et en faveur de ses enfants mineurs, Jacob Forcheimer et Julia Forcheimer, consistant en hypothèque générale qui ne sera pas levée. L'acquéreur retiendra en dépôt cette proportion du prix d'achat jusqu'à la majorité des dits mineurs, et paiera sur ce dit montant un intérêt au taux de 8 pour cent par an. Les âges des mineurs sont comme suit:
Jacob Forcheimer, environ 17 ans; Julia Forcheimer, environ 15 ans.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur paiera, en sus et en dessus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 juin—26 juil 2 9 16 23 30

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat, Coin St-Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches de l'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
Tarifs—